

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 24 septembre 2009

Faisant suite à l'article paru dans le Figaro et intitulé « les dangereuses pratiques des aiguilleurs du ciel » l'ADVOCNAR souhaite s'élever contre cette aberrante concentration de 60 % du trafic commercial français sur les trois aéroports de Roissy CDG, Orly et le Bourget. 3 millions d'habitants en Île-de-France, survolés à moins de 2000 m, sont exposés chaque jour au risque de crash, à la torture du bruit, à la privation de sommeil et à l'insidieuse exposition à la pollution !

En 2009, autour de Roissy CDG, les riverains rapportent à notre association l'observation de trajectoires plus gênantes. Pourtant il avait été promis que le contrôle aérien placerait l'environnement et le respect de la qualité de vie des riverains en deuxième position derrière la sécurité et donc avant l'intérêt économique, dans les critères de gestion du trafic. Cet engagement n'est manifestement pas tenu.

l'ADVOCNAR déplore l'absence totale de mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire les nuisances que subissent chaque jour les riverains de Roissy CDG et du Bourget à commencer par les vols de nuit portant gravement atteinte à la santé.

Les pouvoirs publics devraient, prochainement, relancer le projet de la charte du développement durable de Roissy CDG. Les associations attendent qu'il y ait une véritable concertation et donc une vraie négociation, comme demandé par le Président de la République en juillet 2007, afin d'aboutir à un contrat signé par toutes les parties prenantes.

La maturité durable en quelque sorte !

Pour tout contact : Alain Péri 06 07 73 08 24
 Patric Kruissel 06 08 04 28 25